



## Peu t'on cumuler,pension de réversion avec ASS

-----  
Par Papillon bleu

Bonjour je viens de déclarer ma pension de réversion à pôle emploi,au moment de mon renouvellement d'ASS.  
J'ai reçu un refus, de mon renouvellement . J'aimerais savoir si l'ASS,peu être cumulé avec la pension de réversion jusqu'à un certain plafond.De plus pôle emploi m'a donné la cause du refus, comme si j'avais repris partiellement une activité professionnelle,donec je voudrais savoir si l'ASS peu se cumuler avec une pension de réversion.  
Je vous remercie par avance,  
Bonne journée.

-----  
Par isernon

bonjour,

l'ASS est versée sous conditions de ressources, donc le montant de votre pension de reversion est pris en compte pour fixer le montant de votre ASS.

Voir ce lien :

[url=https://www.mes-allocs.fr/guides/chomage/allocation-de-solidarite-specifique/#Les\_conditions\_de\_ressources]https://www.mes-allocs.fr/guides/chomage/allocation-de-solidarite-specifique/#Les\_conditions\_de\_ressources[/url]

salutations